



Consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec

Mémoire déposé par le
Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement

Novembre 2015



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction

Philippe Bourke, directeur général, RNCREQ

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques, RNCREQ



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE	2
Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie	3
Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie	4
Commentaires sur le processus de consultation et la place de ces ÉES dans la définition d'une vision rassembleuse et durable du développement de l'énergie au Québec.....	6
La présente ÉES confirme la pertinence de cet outil	6
Objectifs et finalité de la présente consultation et de cette ÉES	6
Le processus d'ÉES doit être standardisé	7
Des travaux incomplets et des consultations précipitées	7
Analyse et constats	9
Même si le potentiel pétrolier exploitable reste fort imprécis, il semble être assez clair que celui-ci est nettement plus modeste et qu'il serait beaucoup moins profitable qu'espéré	9
Les bénéfices possibles : ce n'est pas demain la veille.....	11
Des impacts et des risques environnementaux importants et mal cernés	13
Les gains sociaux sont faibles voir annihilés par des impacts et des risques importants	14
Recommandation du RNCREQ pour la bonification des ÉES	15
Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue	15
Documenter le scénario « Et si on faisait autre chose ? »	15
Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques	18
Recommandations du RNCREQ	20
 Annexe 1 Omissions et erreurs relevés dans les études	22
Annexe 2 Analyse avantages - coûts	30
Annexe 3 Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole	31
Annexe 4 Avis de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies	34

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité

écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations tels que le débat public en 1995 ou les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie, et il représente les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.). Voici pour preuve quelques mémoires déposés récemment par le RNCREQ dans diverses consultations :

- Mémoire déposé à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Gouvernement du Québec, « [Consultation particulière sur l'établissement d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) pour 2030](#) », 2015, 10 p.
 - Mémoire déposé au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), « [Nouvelle Politique énergétique : un projet de société attendu](#) », 2015, 40 p.
 - Mémoire déposé à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), « [Consultation publique sur le projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada](#) », 2015, 30 p.
 - Mémoire déposé à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Gouvernement du Québec, « [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015- 2020](#) », 2015, 28 p.
- Mémoire déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE), « [2^e BAPE sur les gaz de schiste](#) », 2014, 22 p.
- Mémoire déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Gouvernement du Québec, « [Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge](#) », 2013, 21 p.
 - Mémoire déposé à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, « [Future politique énergétique du Québec : un projet de société attendu](#) », 2013, 41 p.

Enfin et surtout, le Regroupement des CRE s'est penché avec sérieux sur la question de l'avenir énergétique du Québec et contribue à développer une vision et des pistes d'action. Il a lancé dès 2010, avec l'ensemble des CRE et des centaines de partenaires, une importante campagne de réflexion et de mobilisation, les [Rendez-vous de l'énergie](#), a organisé le premier [Forum québécois sur l'Énergie](#) et a mis sur pied dans toutes les régions la démarche [Par notre PROPRE énergie](#).

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Notre consommation d'énergie est ainsi le principal responsable de nos émissions de CO₂. Malgré les mises en garde scientifiques, les plus récentes mesures de concentration atmosphérique de dioxyde de carbone ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

La consommation effrénée d'énergie fossile force l'humanité à chercher sans cesse de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

Nos besoins en hydrocarbures et notamment en pétrole sont dûs en grande partie à notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, et qui est responsable de nombreuses externalités négatives comme les problèmes de santé publique et d'émission de polluants.

Le RNCREQ souligne que trop souvent, les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ?

Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, le RNCREQ et les CRE estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. En effet, si on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et en s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, le RNCREQ et les CRE estiment qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'analyse du RNCREQ à cette étape de l'ÉES sur les hydrocarbures.

Commentaires sur le processus de consultation et la place de ces ÉES dans la définition d'une vision rassembleuse et durable du développement de l'énergie au Québec

La présente ÉES confirme la pertinence de cet outil

Le RNCREQ est impressionné par la quantité et la qualité des travaux menés dans le cadre de l'ÉES sur les hydrocarbures. Même s'il ne s'agit pas d'un sans-faute (nous y reviendrons), il est tout de même appréciable de voir le spectre des sujets couverts et la rigueur de plusieurs des études disponibles.

Ce constat nous conforte face à la nécessité de mener de tels exercices pour documenter et analyser des enjeux nouveaux et pour favoriser une prise de décision éclairée en matière de développement.

Rappelons que le RNCREQ a été l'un des premiers à réclamer la tenue d'une EES sur les hydrocarbures, dès juin 2010, dans l'épineux et sensible dossier du développement des gaz de schiste. Cette ÉES a permis de faire la lumière sur de nombreux enjeux négligés dans ce dossier et ainsi permettre une prise de décision plus raisonnable.

Objectifs et finalité de la présente consultation et de cette ÉES

Le RNCREQ estime que la présente consultation est absolument nécessaire et constitue un préalable indispensable qui permettra au gouvernement du Québec de bonifier les travaux de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Une fois complétées, les ÉES doivent permettre au gouvernement du Québec d'avoir en main le maximum d'informations pour qu'il puisse prendre une décision éclairée sur la possibilité ou non de débiter l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Ainsi, le RNCREQ estime que la consultation actuelle n'est pas encore l'occasion de discuter formellement des opportunités d'exploiter ou non les hydrocarbures au Québec. Elle doit essentiellement recueillir le point de vue des participants sur :

1. les éléments et les études qui devront être bonifiés, corrigés et ajoutés dans l'ÉES et ;
2. les étapes à venir qui permettront au gouvernement d'enfin statuer sur la pertinence ou non d'exploiter les hydrocarbures présents sur le territoire québécois.

Le RNCREQ demande au gouvernement de clarifier l'échéancier et les prochaines étapes qui seront réalisées afin de compléter l'ÉES. Une fois que l'ÉES sera complétée à satisfaction, le RNCREQ s'attend d'ores et déjà à ce que le gouvernement mène une consultation élargie visant à débattre collectivement de l'opportunité ou non pour le Québec de s'engager dans l'exploitation des hydrocarbures.

Le RNCREQ considère que le dépôt et l'adoption de la prochaine Politique énergétique doit être reporté en conséquence.

Le processus d'ÉES doit être standardisé

Le RNCREQ remarque que le gouvernement du Québec a une approche plutôt expérimentale et très hétérogène dans la réalisation des ÉES. Il nous paraît essentiel de standardiser cette approche et de systématiser son utilisation.

Le RNCREQ a proposé une telle uniformisation dans le cadre de la mise à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et aussi dans le cadre des consultations qui ont été menées en vue de l'adoption de la 2^e Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec. Adoptée récemment, cette dernière reprend la recommandation du RNCREQ à l'objectif 1.2 :

« ..., dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l'administration publique d'une méthode d'évaluation stratégique fondée sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes. »

Des travaux incomplets et des consultations précipitées

Malgré le fait que la majorité des études inhérentes à l'ÉES aient été réalisées en un temps record et soient majoritairement de bonne qualité, le RNCREQ dénote plusieurs défauts dans le processus actuel. S'appuyant sur la longue expérience des CRE et du RNCREQ en matière de consultation du public, le RNCREQ se permet de faire quelques remarques à cet effet.

Précision que pour le RNCREQ et les CRE, le succès d'une telle consultation passe inévitablement par la participation la plus large possible de la société civile. En cela, ils rappellent que deux des seize principes de la Loi sur le développement durable interpellent cette dimension :

« Participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

« Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

Ainsi, le RNCREQ espère que les défauts qu'il dénote seront corrigés ultérieurement afin que l'on puisse assurer une réflexion éclairée, considérant que se prendront prochainement des décisions très importantes qui façonneront durablement le développement du Québec.

1- Une urgence d'agir injustifiée dans un contexte social sensible

Depuis l'adoption du Plan d'action sur les hydrocarbures par le gouvernement du Québec, chacune des étapes de consultation, de recherche ou d'élaboration des études a été extrêmement courte. Même si le gouvernement du Québec a un préjugé favorable à l'exploitation des hydrocarbures au Québec, il doit reconnaître le caractère critique, sensible et risqué de ce choix de développement dans le contexte actuel. Le RNCREQ considère ainsi qu'il n'est pas justifié de précipiter à ce point le processus de l'EES.

Il est indéniable que la perspective de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois se heurte à une très forte sensibilité sociale. Le débat sur l'exploitation des gaz de schiste dans les basses terres du St-Laurent a été très animé et laisse encore aujourd'hui de profondes cicatrices.

Préoccupé d'ailleurs par les obstacles auxquels se heurtent plusieurs projets de développement au Québec, le gouvernement lançait en 2014 un grand chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles¹. Après plusieurs travaux et consultations menées, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en collaboration avec Transfert Environnement et Société, a dévoilé un rapport d'analyse sur cette question en octobre 2015 : « Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale »².

Le RNCREQ considère que les recommandations de ce rapport qui concernent « les approches participatives », qu'on retrouve aux pages 125 à 127 du document, devrait inciter dès maintenant le gouvernement du Québec à modifier ses pratiques. La précipitation est absolument à proscrire lorsqu'on cherche à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources naturelle.

2- Des travaux incomplets et imparfaits

Au moment d'annoncer la présente consultation, seulement 42 des 64 études commandées dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (EES) avaient été rendues publiques. Cela n'est vraiment pas de nature à favoriser une pleine participation du public. En outre, même si un important travail de recherche a été effectué, il semble que de nombreuses omissions et erreurs aient été décelées dans les études (voir l'annexe 1).

1. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, « *Projets liés à l'exploitation des ressources naturelles - Le ministre Pierre Arcand annonce la mise sur pied d'un chantier portant sur l'acceptabilité sociale* », Communiqué. 18 novembre 2014. Consultable en ligne : <http://www.mern.gouv.qc.ca/presse/communiques-detail.jsp?id=10961>

2. Raymond Chabot Grant Thornton et Transfert Environnement et Société, « *Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale* », rapport commandé par le MERN. 6 octobre 2015. Consultable en ligne : http://www.rcgt.com/wp-content/uploads/2015/10/VF2_Rapport_complet_Final.pdf

Analyse et constats

Le RNCREQ tient ici à préciser que la présente section d'analyse ne peut qu'être considéré que comme sommaire et superficielle. Le RNCREQ n'a bien évidemment pas été en mesure de prendre connaissance de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'ÉES et, bien sûr, n'a pas pris en compte les documents qui n'ont toujours pas été déposés.

Ceci dit, le RNCREQ peut déjà en dégager des constats fort utiles pour la suite des choses.

Par ailleurs, et pour les mêmes motifs énoncés ci-haut, le RNCREQ se limite ici aux enjeux qui touchent l'exploitation des hydrocarbures, et presque'exclusivement le pétrole. Il réserve pour plus tard ses analyses et recommandation sur les questions entourant l'exploitation du gaz naturel et les enjeux de transport des hydrocarbures.

Premier constat

Même si le potentiel pétrolier exploitable reste fort imprécis, il semble être assez clair que celui-ci est nettement plus modeste et qu'il serait beaucoup moins profitable qu'espéré

Les études et la séance d'information menées dans le cadre du processus de consultation publique ont été éclairantes mais n'ont toujours pas permis de démontrer qu'il existe un potentiel géologique et économique suffisant pour justifier une éventuelle exploitation des hydrocarbures sur l'Île d'Anticosti. Voici d'ailleurs à cet effet une citation tirée du [document-synthèse de consultation](#) (page 15) :

« L'état des connaissances actuel sur les différents bassins géologiques québécois connus pour leur potentiel en hydrocarbures est encore incomplet. Il ne permet pas actuellement d'établir leur potentiel d'exploitation commerciale. »

Aussi, on remarque que le potentiel estimé du gisement de pétrole exploitable pour Anticosti est bien inférieur à ce qui était espéré depuis quelques années. Alors qu'en 2013 on entendait régulièrement ce genre de discours :

« ... à Anticosti, le Québec pourrait au mieux extraire environ 2 milliards de barils du potentiel du bassin, qui serait de 40 milliards de barils, selon l'hypothèse optimiste du ministère des Ressources naturelles. »³

3. Nadeau J-B., Duhamel P., « *Le pétrole en 22 question* », L'Actualité. 28 mars 2013. Consultable en ligne : <http://www.lactualite.com/sante-et-science/environnement/le-petrole-en-22-questions/>

Deux ans plus tard, les études dévoilées dans le cadre de l'ÉES estiment plutôt qu'au mieux :

« Pour l'ensemble des puits aménagés sur l'île d'Anticosti pendant la durée de vie du projet, la production totaliserait 11 683 Gpi³⁴ et 584 millions de barils (Mbp). »

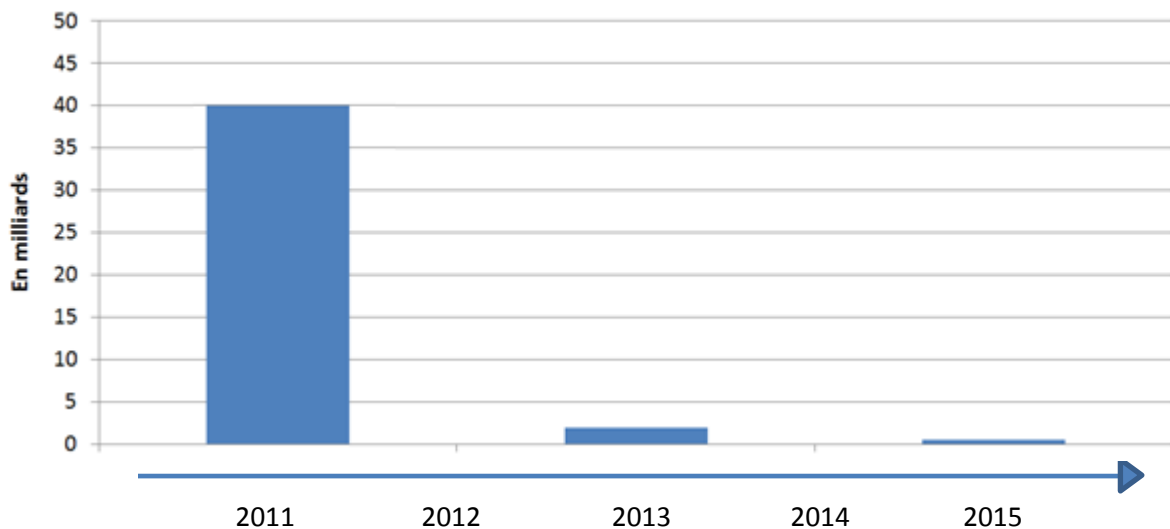
[Tiré du document de consultation](#) (page 183)

40 milliards de barils de pétrole à Anticosti

Hydro-Québec a cédé ses permis d'exploration au privé en 2008

29 septembre 2011 | Alexandre Shields | Actualités économiques

Le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti pourrait dépasser les 40 milliards de barils de pétrole, selon ce qui ressort des plus récentes évaluations indépendantes réalisées pour deux entreprises privées qui contrôlent la majorité des permis d'exploration sur l'île. Une ressource dont l'ampleur, si elle est confirmée, pourrait valoir des centaines de milliards de dollars.



Ainsi, les premiers résultats de l'ÉES nous présentent un potentiel du gisement d'Anticosti qui aurait un impact limité sur la sécurité des approvisionnements de pétrole et sur les retombées économiques pour le Québec.

Sur l'approvisionnement québécois

« En période de production maximale, 246 Gpi³ et 12,3 Mbp seraient extraits annuellement. La consommation québécoise en hydrocarbures étant évaluée à 217 Gpi³ de gaz naturel et à l'équivalent de 135 Mbp de pétrole en 2012, la production annuelle maximale sur l'île d'Anticosti représenterait 113 % de la consommation annuelle de gaz naturel et 9 % de la consommation de pétrole du Québec. »

[Tiré du document de consultation](#) (page 183)

4. Incluant les liquides de gaz naturel.

Conséquemment, une éventuelle production de pétrole sur l'île d'Anticosti ne permettrait de combler les besoins du Québec que très temporairement ou marginalement, ce qui ne contribuerait que très peu à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec.

À ceux qui justifient la perspective de l'exploitation du pétrole québécois pour compenser les conséquences économiques majeures attribuables à notre dépendance envers le pétrole importé, il leur faudra réaliser que cet argument n'a que très peu d'importance dorénavant.

Sur les retombées économiques

Selon [l'étude AECN01-AECN02](#) sur l'évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti (page 50), une éventuelle exploitation du pétrole sur l'île d'Anticosti pourrait générer, dans un scénario optimal et optimiste :

- « un apport annuel au PIB québécois d'environ 2 milliards de dollars constants de 2020, soit plus de 0,4 % du PIB prévu en 2020; »
- « la création ou le maintien de plus de 2 000 emplois en moyenne par année pendant les 75 ans du projet; »
- « des retombées fiscales et financières directes et indirectes pour le gouvernement du Québec d'au moins 650 millions de dollars constants de 2020 par année, soit plus de 0,7 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec estimés pour l'année 2019-2020. »

Ces retombées ne sont pas négligeables mais restent bien hypothétiques. En outre, il n'est pas possible pour le RNCREQ d'évaluer si ces estimations prennent effectivement en compte l'ensemble des coûts pour la société, des dépenses pour l'État et des externalités attribuables à ce type d'activité.

Bref, il nous apparaît toujours impossible de déterminer s'il pourra se dégager ou non un bénéfice net. Comme indiqué à la section *Documenter le scénario* « *Et si on faisait autre chose ?* », le RNCREQ demande à nouveau à ce que soit réalisée une véritable analyse avantage-coût de la filière.

Deuxième constat

Les bénéfices possibles : ce n'est pas demain la veille

Un contexte économiquement peu favorable

Le prix du baril du pétrole joue un rôle central aujourd'hui afin de garantir la rentabilité des projets d'exploitation de pétrole. Les faibles prix qui persistent depuis les derniers mois ont par exemple eu des répercussions importantes sur les investissements des compagnies « majors » dans l'exploitation des sables bitumineux. Certains projets ont ainsi été reportés voire tout bonnement annulés.

[L'étude GECN04](#) de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal intitulée « Identification des marchés potentiels internes et externes pour la ressource produite et des effets de déplacement potentiels au Québec » (page 83) démontre que :

« [...] l'analyse plus détaillée des marchés externes qui seraient accessibles aux hydrocarbures québécois révèle des obstacles importants. Le premier est le bas niveau des prix des hydrocarbures observés en 2015, et projetés jusqu'en 2030 ».

Or, comme indiqué dans l'étude AECN01-AECN02 (page 4), « le prix du pétrole permettant d'assurer la rentabilité du projet est estimé entre 81 \$ US/baril et 82 \$ US/baril selon l'option de transport du gaz naturel sur toute la période d'exploitation de 75 ans ».

Tout porte à croire qu'on est loin de pouvoir compter sur de tels prix sur les marchés. On apprenait récemment que l'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport annuel sur les perspectives à moyen terme sur les marchés de l'énergie, estimait que le prix du baril de pétrole brut vaudra environ 80 \$ US en 2020⁵. Mais cela est sans compter le poids des contraintes climatiques que le Québec doit anticiper, et surtout espérer en tant que leader mondiale de la lutte contre les changements climatiques. Selon l'étude GECN04 (page 4) :

« Dans un monde où la demande en hydrocarbures serait limitée par les contraintes climatiques, les prix seraient vraisemblablement encore plus bas. Ces bas prix sont la résultante d'une offre abondante d'hydrocarbures aux États-Unis et à travers le monde. »

Face à la « nécessité » de trouver de nouvelles perspectives de développement économiques pour le Québec, les indices que révèlent déjà les ÉES doivent nous amener rapidement à chercher ailleurs que dans la filière de l'exploitation des hydrocarbures. Si les conditions de marché devaient un jour permettre d'anticiper des bénéfices, cela ne devrait qu'arriver dans un horizon de long terme.

5. Associated Press, « *Faibles prix du pétrole d'ici 2020* ». 10 novembre 2015. Consultable en ligne : <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/affaires/201511/10/01-4919531-faibles-prix-du-petrole-dici-2020.php>

Troisième constat

Des impacts et des risques environnementaux importants et mal cernés

Le RNCREQ appréhende des impacts considérables et préoccupants pour l'environnement. Il reste en outre un travail majeur de documentation à effectuer. Le RNCREQ présente donc ici quelques préoccupations parmi celles les plus importantes.

Les émissions de GES

« À titre indicatif, ces émissions pourraient représenter une augmentation de 2 % par rapport aux émissions de GES visées en 2020 pour le Québec. Ces émissions doivent être considérées comme un ordre de grandeur et n'incluent pas les émissions dues au transport des hydrocarbures produits. »

Tiré du document-synthèse de consultation (page 9)

Le RNCREQ demande de mettre en comparaison sur un même graphique la production de pétrole et de gaz naturel envisagées avec la réduction de notre consommation nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction de émissions de GES pour 2030, 2050 et 2080.

La ressource eau

Comme expliqué lors de la séance d'information, les volumes d'eau présents sur l'île d'Anticosti sont insuffisants pour assurer l'exploitation du pétrole. Il faudra en outre installer des infrastructures considérables pour assurer le traitement des eaux usées.

Le risque de déversement

Aucune exploitation d'hydrocarbures n'existe sans risque de déversement. La fragilité des écosystèmes et toute l'économie de la région, voire du Québec sera fortement dégradés dans le cas d'une catastrophe, pour des dizaines d'années. À ce titre, nous devons nous poser la question, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

Exigences en matière d'évaluation des risques

Comme expliqué dans le document-synthèse de consultation (page 20), le cadre d'intervention est pour le moment défaillant voire inexistant en cas de déversement :

« Selon l'étude AENV15, il serait souhaitable de préciser dans la réglementation québécoise les objectifs à atteindre et les normes à respecter en matière d'analyse de risques technologiques et de planification des mesures d'urgence. »

Le manque de connaissances et de compétences des parties prenantes à réagir à une telle catastrophe et l'insuffisance des moyens d'intervention semble encore criant.

Déversement

Un déversement dans le cadre de l'exploitation des hydrocarbures aurait des incidences majeures et à très long terme. Les conséquences environnementales d'une telle catastrophe seraient des cicatrices qu'il serait très compliqué de résorber :

« Les déversements dans des milieux aquatiques peuvent être problématiques en raison de la dispersion rapide des hydrocarbures dans les cours d'eau. »

« Des effets négatifs sur la faune et la flore persistent plusieurs années après les grands déversements d'hydrocarbures pétroliers »

« Des espèces fauniques et floristiques peuvent mettre plusieurs années à se rétablir après un déversement d'hydrocarbures pétroliers; »

« Les effets des déversements accidentels d'hydrocarbures ont été peu étudiés pour les oiseaux et les mammifères. »

[Extraits du document-synthèse de consultation, page 20 et 21]

Quatrième constat

Les gains sociaux sont faibles voir annihilés par des impacts et des risques importants

Ici encore, le RNCREQ appréhende des impacts considérables et préoccupants. Ceux-ci sont troublants tant pour les populations environnantes, les populations autochtones que sur le devenir des territoires et de leurs usages. Le RNCREQ note à cet effet qu'il reste là aussi d'importants travaux de recherche à effectuer.

Le RNCREQ a ainsi été particulièrement interpellé par le Tableau 58 du document de consultation « Constats préliminaires des principaux effets appréhendés par la communauté anticostienne de l'implantation de l'industrie des hydrocarbures sur l'île Anticosti » (page 295).

A priori, le RNCREQ évalue que l'exploitation aura des effets négatifs élevés.

Recommandation du RNCREQ pour la bonification des ÉES

Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue

Tel que souligné précédemment, et malgré la quantité de documents disponibles, le RNCREQ ne parvient toujours pas à se faire une idée juste de l'analyse coûts-bénéfices de la perspective d'exploiter les hydrocarbures québécois.

Depuis le début du processus, soit dès le lancement du Plan d'action sur les hydrocarbures, le RNCREQ insiste sur l'importance que cette analyse soit faite. Cette analyse, en intégrant l'ensemble des coûts directs et des externalités, est impérative pour déterminer si l'exploitation des hydrocarbures peut effectivement s'avérer profitable à long terme pour la société québécoise. Il faut à tout prix démontrer que les bénéfices pour la société seront suffisamment élevés pour compenser les coûts engendrés (investissements publics, infrastructures, coûts environnementaux, impacts sur les autres activités économiques, émissions de GES, etc.). Sans cette analyse, il est impossible de déterminer si oui ou non la promesse de richesse avancée par plusieurs sera au rendez-vous.

Le RNCREQ demande donc à ce qu'une analyse coûts-bénéfices claire de la filière soit effectuée et qu'elle soit communiquée de manière exécutive et résumée. Le RNCREQ suggère au gouvernement du Québec de se baser sur le modèle présenté à l'annexe 2 pour y parvenir.

Documenter le scénario « Et si on faisait autre chose ? »

Comme semblent le démontrer assez clairement les premiers résultats de l'ÉES, et comme le RNCREQ s'en doute depuis longtemps, le potentiel d'enrichissement collectif associé à l'exploitation des hydrocarbures québécois jouit d'une réputation surfaite alors que les retombées économiques sont démesurément gonflées. Bref, nous sommes en face de ce qui s'apparente à un véritable mirage.

Cette tendance à espérer un enrichissement rapide, durable et facile à partir de l'exploitation des ressources naturelles semble assez caractéristique de l'esprit humain, et peut-être des Québécois en particulier. Lorsqu'on regarde aujourd'hui les retombées globales et durables de l'exploitation des richesses halieutiques du Golfe du St-Laurent, ainsi que des ressources forestières et minérales du Québec, cela devrait pourtant nous enseigner la prudence.

Ce qui est particulièrement malheureux avec ce constat, c'est que pendant que les Québécois mettent tout leur espoir dans ces perspectives de développement des ressources naturelles, ils négligent de

s'attarder avec autant de sérieux à d'autres modes de développement. Ainsi, le RNCREQ espère que les travaux de l'ÉES vont nous aider à casser ce mauvais réflexe « extractif » qui détourne notre attention et nous empêche de nous investir dans un modèle économique plus profitable socialement et plus durable. En somme, les québécois doivent commencer à anticiper l'enrichissement autrement que dans l'extraction des ressources.

En ce sens, il devient d'autant plus impératif que le gouvernement documente correctement les bénéfices que le Québec pourrait retirer d'une stratégie visant non pas à exploiter les hydrocarbures québécois, mais à éviter à tout prix d'y avoir recours en s'engageant avec sérieux et rigueur dans une stratégie visant à diminuer au maximum, de manière graduelle et planifiée, la consommation de pétrole.

De nombreuses études récentes sont d'ailleurs venues démontrer le potentiel économique de la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone, sans compter tous les autres bénéfices associés. Les conclusions sont unanimes : la transition énergétique et la réduction de la consommation d'énergie sont plus payantes pour nos sociétés que l'exploitation des hydrocarbures.

Tel qu'en témoigne le tableau suivant, face aux nombreux défis auxquels est confronté le Québec, les bénéfices d'une telle stratégie sont nettement plus avantageux que ce qui pourrait découler de l'éventuelle exploitation des hydrocarbures.

En outre, alors que les bénéfices économiques de l'exploitation des hydrocarbures demeurent incertains, sont plutôt marginaux et ne pourraient se manifester que dans plusieurs années, le cas échéant, ceux associés à la réduction de la consommation sont sûrs, importants et immédiats.

Comparaison de scénario de développement énergétique

	Cours normal des affaires	Exploitation du pétrole québécois	Stratégie de réduction de la consommation de pétrole ***
Développement et autonomie des régions	X	✓	✓
Diversification des approvisionnements énergétiques	X	✓	✓
Sécurité des approvisionnements énergétiques	X	✓	✓
Création d'emplois	X	✓	✓
Réduction du déficit commercial	X	✓	✓
Amélioration des finances publiques	X	✓	✓
Amélioration de la santé publique	X	X	✓
Réduction de la congestion	X	X	✓
Réduction des émissions de GES	X	X	✓
Réduction de la pollution atmosphérique	X	X	✓
Économies pour les ménages	X	X	✓
Soutien à l'industrialisation verte	X	X	✓
Coût des infrastructures	X	X	✓
Protection des terres agricoles et des milieux naturels	X	X	✓
Préservation de l'environnement	X	X	✓

*** - développement du transport collectif
- urbanisme et aménagement durable du territoire
- mesures d'efficacité énergétique - développement des ER en région
- électrification des transports

Des projets, des démarches et de nombreuses actions sont déjà en cours au Québec afin de favoriser cette transition. Les CRE sont particulièrement engagés sur cette voie depuis 2010 dans le cadre de la démarche [*Par notre PROPRE énergie*](#) (voir l'annexe 3).

Le RNCREQ estime que ces initiatives méritent autant sinon plus d'attention et d'encouragements que les perspectives d'exploitation des hydrocarbures.

Ainsi, pendant qu'on réfléchit encore aux potentiels et aux implications de l'exploitation des hydrocarbures, le Québec aurait tout intérêt à s'investir à fond et sans tarder dans une stratégie planifiée et graduelle visant la réduction de la consommation d'hydrocarbure.

Le RNCREQ recommande au gouvernement du Québec de lancer sans tarder des études pour documenter les bénéfices de ce scénario.

Réduire la consommation de pétrole : des bénéfices spectaculaires

Le RNCREQ dévoilait en octobre 2014 une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20 milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 \$ à 4 000 \$ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.



Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole. L'étude démontre ainsi qu'il est payant pour l'économie de s'attaquer aux problématiques environnementales.

Étude économique : [*Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*](#)

Résumé de l'étude économique : [*Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*](#)

Voir aussi : ENE - Acadia Center, « [*L'Efficacité énergétique, moteur de la croissance économique au Canada*](#) », Rapport commandé par Ressources naturelles Canada. Octobre 2014. 90 p.

Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques

Lors de la consultation cibles sur l'ÉES le 14 janvier 2015, dans la cadre de la rencontre réunissant les organisations environnementales, le RNCREQ a fortement suggéré au MERN de se pencher sur la dimension éthique entourant l'exploitation des hydrocarbures.

Dans le contexte des iniquités croissantes à l'échelle mondiale, de l'épuisement accéléré des ressources naturelles non renouvelables et des responsabilités qui nous incombent en matière de lutte contre les changements climatiques, la perspectives de l'exploitation des hydrocarbures québécois interpelle directement nos valeurs profondes.

Le RNCREQ avait alors suggéré au MERN de tirer parti des travaux que menait alors sur cette question la Commission de l'éthique en science et en technologie, une demande qui avait semblé être bien accueillie.

Malheureusement, pour des raisons difficiles à comprendre, les travaux de la Commission de l'éthique ont subitement cessé suite à cette proposition.

Cela dit, un avis a néanmoins été émis à l'attention du ministre Arcand et son contenu est riche et utile. Dans une lettre adressée au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 25 mars 2015, la Commission de l'éthique en sciences et en technologies soulignait le caractère important des valeurs que le Québec s'est donné par l'adoption de la Loi sur le développement durable. Elle invitait le gouvernement à l'utiliser comme filtre en vue de l'adoption de sa future Politique énergétique et incidemment, sur les décisions à prendre à l'égard de l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Voici quelques extraits pertinents de la lettre de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies (*voir l'annexe 4 pour l'avis complet*) :

« Considérant le rôle central de l'énergie, les choix que la société québécoise aura à faire, par la voie de ses décideurs, auront des impacts non seulement dans toutes les sphères de la société, mais également sur l'environnement. Ils mettront aussi en tensions des enjeux divergents, considérés par absolus par les acteurs qui les défendent. »

« Malheureusement, nous constatons que les tentatives de concilier ces enjeux se réduisent encore trop souvent à une opposition grossière entre économie et environnement, alors que ces deux composantes, comme toutes les autres dimensions du développement durable, sont interdépendantes. »

« Aux yeux de la Commission, le développement durable permet d'associer les préoccupations écologiques aux nécessités économiques en permettant des progrès sociaux viables. En outre, il offre un modèle de développement adapté qui, dans un contexte d'accentuation des perturbations, permettrait d'assurer une transition écologique aujourd'hui nécessaire. »

« C’est pourquoi, dans le cadre de la consultation entreprise par le ministre de l’Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, nous tenons à vous rappeler l’importance des valeurs que le Québec s’est donné à lui-même en 2006 dans la Loi sur le développement durable, et souhaitons que ces valeurs soient mises en œuvre très concrètement au sein de la prochaine politique énergétique du Québec. »

Comme souligné précédemment dans ce mémoire, le RNCREQ fait remarquer que dans la deuxième [Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec](#), adoptée récemment, il est inscrit à l’objectif 1.2 que :

« ..., dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l’administration publique d’une méthode d’évaluation stratégique fondée sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes. »

Le RNCREQ s’attend donc à ce que le gouvernement du Québec se penche avec sérieux sur les enjeux éthiques touchant l’exploitation éventuelle des hydrocarbures québécois, et qu’il utilise le prisme de la Loi sur le développement durable pour prendre les décisions qui s’imposent à cet égard.

Recommandations du RNCREQ

Recommandation 1

Le RNCREQ demande au gouvernement de clarifier l'échéancier et les prochaines étapes qui seront réalisées afin de compléter l'ÉES. Une fois que l'ÉES sera complétée à satisfaction, le RNCREQ s'attend d'ores et déjà à ce que le gouvernement mène une consultation élargie visant à débattre collectivement de l'opportunité ou non pour le Québec de s'engager dans l'exploitation des hydrocarbures.

Recommandation 2

Le RNCREQ considère que le dépôt et l'adoption de la prochaine Politique énergétique doivent être reportés en conséquence.

Recommandation 3

Le RNCREQ considère que les recommandations du rapport de Raymond Chabot Grant Thornton et Transfert Environnement et Société intitulé « Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale », qui concernent « les approches participatives », qu'on trouve aux pages 125 à 127, devraient inciter dès maintenant le gouvernement du Québec à modifier ses pratiques. La précipitation est vraiment à proscrire lorsqu'on cherche à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources naturelles.

Recommandation 4

Le RNCREQ demande de mettre en comparaison sur un même graphique la production de pétrole et de gaz naturel envisagée avec la réduction de notre consommation nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES pour 2030, 2050 et 2080.

Recommandation 5

Le RNCREQ demande à ce qu'une analyse coûts-bénéfices claire de la filière soit effectuée et qu'elle soit communiquée de manière exécutive et résumée.

Recommandation 6

Le RNCREQ recommande au gouvernement de lancer sans tarder des études pour documenter les bénéfices de ce scénario de stratégie planifiée et graduelle visant la réduction de la consommation d'hydrocarbures.

Recommandation 7

Le RNCREQ s'attend à ce que le gouvernement se penche avec sérieux sur les enjeux éthiques touchant l'exploitation éventuelle des hydrocarbures québécois, et qu'il utilise le prisme de la Loi sur le développement durable pour l'aider à prendre les décisions qui s'imposent à cet égard.

Annexe 1

Omissions et erreurs relevés dans les études

Par Sylvain Archambault, porte-parole de la Coalition Saint-Laurent

Synthèse des connaissances

Gouvernement du Québec, 2015. Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles. 113 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Hydrocarbures.pdf>

Page 1.

« *[Le gouvernement] a aussi présenté un projet de loi, adopté en juin 2014, reconduisant l'interdiction permanente d'activités pétrolières et gazières dans l'estuaire du Saint-Laurent, ainsi que le moratoire en vigueur dans le golfe du Saint-Laurent et les limitations imposées ailleurs.* »

FAUX. Cette loi ne "*reconduit pas le moratoire dans le golfe*". Aucun des 4 articles de la loi n'en fait mention. Le moratoire est toujours en vigueur en vertu de l'arrêté ministériel AM 2009-048

Page 1.

« *[E]n 2013, la société en commandite Hydrocarbures Anticosti (HA SEC), (...) a été formée pour faire l'exploration et, le cas échéant, l'exploitation des hydrocarbures de l'île.* »

FAUX. La société en commandite a été immatriculée le 20 mars 2014 (No. d'entreprise 3369926566) et non pas en 2013 !

Page 49.

« (...) *conséquences potentielles d'un déversement accidentel sur le site du gisement Old Harry* »

FAUX. Old Harry n'est PAS un gisement car aucun forage n'a confirmé la présence réelle de pétrole. Utiliser "gisement" ne contribue qu'à encourager le fantasme populaire de pactole à Old Harry. Il faut dire : "structure géologique Old Harry" ou "prospect Old Harry"

Page 73.

« *Au Canada, ce sont les provinces qui détiennent la propriété du sous-sol.* »

FAUX. Il serait essentiel de préciser qu'en milieu marin (golfe, Atlantique, Pacifique, Arctique), le sous-sol et la propriété des hydrocarbures est fédéral... d'où la nécessité d'une entente fédérale-provinciale pour y explorer et exploiter. Ne pas apporter cette précision amène le lecteur à croire que le Québec est propriétaire des hydrocarbures de Old Harry (si jamais il y en a).

Page 84.

« *Les préoccupations autochtones concernant les effets potentiels* »

OMISSION. Curieusement, le saumon n'est mentionné nulle part dans la section. Pourtant il est à la base des préoccupations exprimées par les Innus et les Mi'gmaqs face aux hydrocarbures marins (Alliance autochtone pour la protection du golfe du Saint-Laurent)

Document de consultation - Complet

Gouvernement du Québec, 2015. Évaluation environnementale stratégique. Document de consultation. 342 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf>

Page 12.

« *[Le Gouvernement] a aussi présenté un projet de loi, adopté en juin 2014, reconduisant l'interdiction permanente d'activités pétrolières et gazières dans l'estuaire du Saint-Laurent, ainsi que le moratoire en vigueur dans le golfe du Saint-Laurent (...)* »

FAUX. Cette loi ne "*reconduit pas le moratoire dans le golfe*". Aucun des 4 articles de la loi n'en fait mention. Le moratoire est toujours en vigueur en vertu de l'arrêté ministériel AM 2009-048

Page 19.

« Dans le milieu marin, ces activités sont concentrées sur le **gisement d'Old Harry** dans le golfe du Saint-Laurent. »

FAUX. On ne doit jamais parler de « gisement » pour Old Harry, car aucune présence de pétrole ou de gaz n'y a été démontrée par forage et aucune réserve d'hydrocarbures n'y est présente. Il faut parler de « structure géologique » ou de « prospect », mais jamais de gisement. Utiliser le terme « gisement » ne fait qu'entretenir l'illusion qu'un pactole existe à Old Harry.

Page 267.

« La cale des navires est subdivisée en citernes indépendantes ayant une **capacité d'environ 10 000 tonnes chacune** et l'ensemble est protégé par une double coque. »

FAUX. Cette affirmation concernant la capacité des citernes, reprise dans certaines des 64 études, n'est jamais appuyée par une référence. D'ailleurs, aucun document fédéral ne mentionne cette limite de 10 000 tonnes. Au contraire, la réglementation canadienne oblige les pétroliers à se conformer à la règle 26 de la Convention MARPOL et cette règle permet des citernes ayant jusqu'à 50 000 tonnes dans le cas des citernes centrales.

Page 267.

« En combinant équipements et ressources, la SIMEC a une capacité de récupération qui **dépasse largement** celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes. »

FAUX. Il est abusif d'utiliser le mot « largement » et de laisser croire que nous sommes bien protégés. L'étude GTVS02 qui est à la source de l'affirmation du document synthèse rapporte plutôt : « En combinant la force opérationnelle de chacun des centres, la SIMEC est en mesure de répondre à des déversements de 10 000 tonnes toujours au regard de la norme d'exploitation. »

Étude GTEC05

Dupuis, J.C. et G. Fillion, 2015. Revue des bonnes pratiques pour les levés de sismique réflexion en milieu terrestre et marin. GTEC05. Université Laval, Québec. 122 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC05.pdf>

Ce document, réalisé par deux ingénieurs de l'Université Laval (et non des biologistes), devait faire une revue des « bonnes pratiques pour les levés sismiques en milieu marin. » Les chercheurs devaient de plus consulter les « avis scientifiques émis par des comités scientifiques d'experts ». Or, un examen de la bibliographie révèle qu'aucun comité scientifique d'expert n'a été consulté en ce qui concerne les levés sismiques en milieu marin et leurs impacts sur la faune.

Au Canada, la norme pour la réalisation de levés sismiques en milieu marin est le document « Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin ».

Or, GENIVAR, dans son rapport d'ÉES2 (2013) recommandait, après consultation auprès d'intervenants spécialisés, de revoir ces pratiques :

« Tel que demandé par les intervenants spécialisés du milieu, il faut revoir les pratiques d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin pour tenir compte des nouvelles connaissances sur les effets des ondes sismiques, ainsi que des meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationale. »

L'étude de Dupuis et Fillion (2015) ne semble pas tenir compte de ces critiques formulées dans l'ÉES2 et affirme plutôt (p. 107) que ces normes canadiennes sont tout à fait adéquates : « ***L'Énoncé canadienne représente bien les bonnes pratiques à suivre*** »

Cette opinion complaisante émise dans GTECO5 transparaît dans le Document synthèse « complet » où l'on ne mentionne aucune nécessité de revoir les « pratiques canadiennes »

Étude GTVS02

Innovation maritime, 2015. Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur résultant du transport maritime d'hydrocarbures

Rapport final présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 134 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTVS02.pdf>

Page 63.

« *Les expériences passées de déversements en période hivernale ont amené la GCC et la SIMEC à observer que la glace tend à contenir les hydrocarbures, facilitant d'autant la récupération mécanique avant qu'ils n'atteignent les zones sensibles.* »

À NUANCER. Cette affirmation est vraie pour les petits déversements, comme celui de 50 m³ à Havre-Saint-Pierre en 1999, mais elle donne un faux sentiment de sécurité. Une abondante littérature explique les énormes difficultés rencontrées lors d'un déversement de grande importance en présence de glace.

Les auteurs décrivent les opérations de nettoyage lors du déversement de 5 000 litres de mazout dans la baie de Sept-îles le 31 août 2013 :

« *Le 31 août 2013, un réservoir de mazout de l'usine de bouletage de Cliffs Ressources naturelles à Pointe-Noire a laissé échapper 450 000 litres de mazout. Environ 5 000 litres on atteint la baie de Sept-îles. Au bout de quelques jours, les opérations de confinement et de récupération allaient bon train.* » (Radio-Canada, [6 septembre]2013).

Ces propos laissent clairement entendre que tout s'est bien déroulé et que le mazout a été récupéré promptement et correctement. Or, la réalité est passablement différente, selon la même source médiatique :

« **La nappe a été confinée par des estacades, mais ces dernières ont cédé sous les forts vents des derniers jours.** La nappe s'étend maintenant sur 8 à 10 kilomètres le long du littoral » (Radio-Canada, 4 septembre 2013)

<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/09/04/006-deversement-sept-iles.shtml>

« La compagnie ajoute que **les estacades ont été replacées jeudi à la suite des forts vents qui ont balayé la baie au cours de la semaine.** D'autres estacades seront installées pour soutenir les premières. » (Radio-Canada, 6 septembre 2013)

<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/09/06/001-deversement-sept-iles-explication-cliffs.shtml>

Étude GTVS02-B

Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, 2015. Analyse comparative des législations encadrant la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident majeur - Exploitation pétrolière et gazière en milieu marin. Université Laval, Québec. 89 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTVS02B.pdf>

Page 13.

« *Elles donnent à Terre-Neuve-et-Labrador le pouvoir de délivrer des permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en mer.* »

FAUX. Le pouvoir de délivrer des permis revient à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHÉ), qui est chapeauté à 50 % par Terre-Neuve et à 50 % par le Canada.

Page 18.

« Il faut noter qu'après la découverte d'un gisement exploitable, un office conjoint et indépendant sera créé (un office Canada-Québec sur les hydrocarbures extracôtiers) »

FAUX. Au plus tard 2 ans après une "déclaration de découverte importante" (art. 95-106) et non pas après une "déclaration de découverte exploitable (art. 124-12), un projet de loi miroir permanent est déposé aux deux assemblées. La création d'un Office ne vient qu'après l'adoption des lois miroirs permanentes.

Page 22.

« Au Québec, selon le PL 49, les titres seront octroyés par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada »

FAUX. En phase transitoire, les titres seront octroyés par les ministres des ressources naturelles du Can et du QC et non pas par les gouvernements du Québec et du Canada. En phase permanente, ce sera par un Office conjoint Canada-Québec.

Page 36.

« La limite de 1 milliard \$ CA s'applique à la zone Arctique, mais aussi dans les zones extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador. Le PL 49 prévoit également une limite de responsabilité sans faute de 1 milliard \$ CA »

OMISSION MAJEURE. Le PL 49 prévoit que le plafond de \$1 milliard peut être ABAISSÉ au besoin par les 2 ministres sur recommandation de la Régie et de l'ONÉ. C'est la même chose à Terre-Neuve : l'art. 63 de C-22 prévoit que sur recommandation de l'OCTNLHÉ, les ministres peuvent baisser le plafond de responsabilité. Ce point a été chaudement contesté par les Libéraux et le NPD lors de l'étude de C-22 en commission.

Étude GTEC07

Recovery Factor Inc., 2015. GTEC07: Technical Considerations Specific to Offshore Drilling Infrastructures & Activities: Gulf of St. Lawrence. A review of offshore specific environmental considerations for drilling activities. 75 p.

Page 3.

« *The region of interest is the Gulf of St. Lawrence, shown in Figures 1-1 and 1-2, is a body of water on Canada's east coast **bordered by four provinces*** »

FAUX. Techniquement, il est vrai que le golfe est « entouré » de 4 provinces, mais il aurait été extrêmement important d'ajouter l'Île-du-Prince-Édouard. Nulle part ailleurs dans le texte ne parle-t-on de cette 5^e province qui touche elle-aussi le golfe et qui pourrait subir les impacts de l'exploration pétrolière.

Étude GTEC08

Géophysique Camille St. Hilaire inc., 2015. Levés magnétiques et gravimétriques aéroportés ; région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Interprétation des données, rapport final. 99 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC08.pdf>

En parlant de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, l'auteur affirme :

Page 13.

« *Les limites de la partie du golfe du Saint-Laurent assujetties à cet accord (décrites à l'annexe I de l'accord) **confirment les frontières du Québec.*** »

FAUX. L'accord est sans effet sur les frontières du Québec et il ne fait qu'établir une « zone de gestion conjointe des hydrocarbures. » D'ailleurs, l'article 3.2 de l'accord stipule : « Cet accord est conclu sans préjudice aux positions respectives des Gouvernements en ce qui a trait au statut constitutionnel du golfe du Saint-Laurent. »

Étude GECN02

KPMG, 2015. Besoins de main-d'oeuvre liés au développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec. 58 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GECN02.pdf>

Page 36.

« Actuellement, Corridor Resources Inc. détient les permis d'**exploitation** sur le site d'Old Harry »

FAUX. Corridor détient des permis d'**exploration**, pas d'exploitation. En fait aucun permis d'exploitation n'a été émis à ce jour dans le golfe du Saint-Laurent.

Étude GTEC02

Séjourné, S., M. Malo et F.-A. Comeau, 2015. Évaluation des risques géologiques de surface et sous-surface pour les structures de Massé, de Galt, de Bourque, d'Haldimand et d'Old Harry ainsi que pour l'île d'Anticosti. INRS. 166 p.

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTEC02.pdf>

Page 47.

En parlant de Old Harry, les auteurs affirment : « *Par ailleurs, des **suintements de pétrole** à la surface de la mer et des indices d'échappement de gaz sur le fond marin sont également rapportés (Macquarie Tristone, 2012).* »

NON VALIDÉ. Corridor Resources rapporte avoir obtenu d'un consultant l'information que des suintements auraient été observés en 1999. Toutefois, ces suintements n'ont été validés par aucune partie indépendante, n'ont pas été rapportés depuis cette première observation en 1999, et n'ont pas été observés par les chercheurs de l'ISMER qui ont passé plusieurs jours au site de Old Harry en 2015 (comm. pers.). D'ailleurs, Corridor ne veut rendre publiques les données montrant ces suintements de 1999.

Note : Macquarie Tristone est un consultant financier et n'a fait que rapporter les propos de Corridor Resources. Macquarie Tristone n'est pas une source originale.

Annexe 2

Analyse avantages - coûts

	A		B	
	REVENUS (BÉNÉFICES)		DÉPENSES (COÛTS)	
	Prix du pétrole sur le marché multiplié par Volume annuel exploité		Rente pour les générations futures	
			Bénéfice net pour l'État (i.e. richesse collective)	
			Externalités (impacts environnementaux, GES, pertes dans les autres secteurs économiques, etc.)	
			Coûts pour l'État (infrastructures, suivi et contrôle, subventions, etc.)	
			Bénéfices des entreprises	
			Coût d'exploration et d'exploitation	
Analyse :				
Si $A < B$	Attendre l'augmentation des prix du pétrole et/ou le développement des techniques pour diminuer les coûts d'exploitation			
Si $A \geq B$	Go, si les autres conditions sont remplies			

Annexe 3

Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie.

2009-2011 - *Les Rendez-vous de l'énergie* : phase de sensibilisation et de mobilisation



Grâce à la contribution financière principale du Fonds vert du gouvernement du Québec et au partenariat avec le Centre québécois d'actions sur les changements climatiques, ainsi que de nombreux autres partenaires, les CRE ont pu mener avec succès la première phase de consultation régionale sur la réduction de la consommation de pétrole, les [*Rendez-vous de l'énergie*](#).

Cette démarche rassembleuse a permis d'amorcer une prise de conscience collective sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre dépendance au pétrole, tout en mettant en lumière les opportunités de développement que cela peut constituer pour les différentes régions du Québec. Plus d'une centaine d'activités se sont déroulées en région entre 2009 et 2011 : forums régionaux de consultations des acteurs socio-économiques, cafés de l'énergie, ciné-débats, vox-pop, caravanes citoyennes, forums citoyens, projections de documentaires, etc. Les résultats de cette démarche ont notamment été présentés lors de la tenue du [*Forum national sur l'énergie*](#) qui s'est tenu à Shawinigan en novembre 2011.

À l'issue des Rendez-vous de l'énergie, plus de 150 organisations ont manifesté la volonté de continuer le travail, notamment en signant la [*Déclaration d'engagement pour une stratégie de réduction de la dépendance au pétrole*](#).



2011-2014 - *Par notre PROPRE énergie* : phase de mobilisation et d'action

Même si le document de référence élaboré dans le cadre des Rendez-vous de l'énergie présentait les premières pistes de réflexion quant aux moyens pour réduire la consommation de pétrole, il apparaissait indispensable de poursuivre la mobilisation vers une étape de planification de cette transition. Un passage obligé visant la mise en œuvre concrète d'actions.

Par notre **propre** énergie

Les régions ont en effet besoin d'en connaître davantage sur leur situation énergétique, et sur les enjeux et les solutions particulières à leurs territoires. L'élaboration d'un portrait énergétique régional et d'un plan d'action devenait un préalable essentiel pour paver la voie à une stratégie

régionale efficace sur la réduction de la consommation de pétrole. Aussi, agir efficacement implique de rejoindre les acteurs pertinents du territoire pour construire une vision partagée qui permettra d'avancer dans la même direction. C'est dans ce cadre que les conseils régionaux de l'environnement ont pu renforcer les comités d'action régionaux créés dans le cadre des *Rendez-vous de l'énergie*, pour mettre sur pied les [Tables régionales sur la réduction de la consommation de pétrole](#).

Dans un premier temps, les organisations membre des Tables régionales ont élaboré en concertation un plan d'action régional de réduction de la consommation de pétrole qui vient guider les actions souhaitables à réaliser pour la région dans différents secteurs, et pour différents horizons, tout en identifiant quels devraient être les porteurs des actions. Au total, ce sont plus de 300 organisations représentants tous les secteurs qui sont engagées dans cette démarche.

Lors de la dernière année, sous l'impulsion des CRE, les Tables régionales, ont amorcé la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en valeur d'initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent.

Ainsi, à partir de plans d'action élaborés par chaque région, plus de 55 projets structurants de réduction de la consommation de pétrole ont déjà été initiés partout au Québec, avec de nombreux partenaires, et des émissions de réductions de GES à la clé.

Par le travail de mobilisation mené avec *Par notre PROPRE énergie*, les CRE illustrent encore une fois qu'ils peuvent jouer un rôle unique et essentiel en matière de mobilisation et de concertation des acteurs, ils sont des catalyseurs d'action en région.



La démarche Par notre PROPRE énergie vise à réunir les conditions nécessaires pour engager le Québec sur la voie de la réduction significative de sa consommation de pétrole. Sur le site web www.par-notre-propre-energie.com, une carte interactive permet de découvrir les initiatives de réduction de la consommation de pétrole par régions ou par secteurs. Pour chaque réalisation, une fiche décrit le projet et quantifie les économies d'énergie et la réduction de GES qui en découlent, ainsi que les autres bénéfices sociaux et environnementaux.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales ; cette démarche concourt ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuit le RNCREQ en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire, et d'en tirer des bénéfices.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergies fossiles est aussi importante et préoccupe le RNCREQ, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impacts étant donnée la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeller directement l'ensemble des Québécois de toutes les régions, cela particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

Pour en savoir plus : www.par-notre-propre-energie.com

Annexe 4

Avis de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies



Le 25 mars 2015

Monsieur Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et
Ministre responsable du Plan Nord
5700, 4^e Avenue Ouest
Bureau A-301
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Principes éthiques pour une politique énergétique du Québec

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'année 2014, la Commission de l'éthique en science et en technologie s'est penchée sur les enjeux de l'avenir énergétique du Québec d'un point de vue éthique afin d'ajouter un éclairage aux choix responsables que devront faire les décideurs politiques. L'éthique, faut-il le rappeler, a cette vertu de se remémorer les valeurs sociales communes, d'énoncer celles qui sont en conflits, et d'identifier les nouvelles valeurs qui émergent. Elle peut ainsi offrir des repères aux décisions politiques dans les choix technologiques controversés. Or la production d'énergie se situe au cœur de différents processus technologiques complexes¹ et interconnectés qui visent à la fois le bien-être de la population et le développement économique.

Un certain nombre d'événements justifiait cette réflexion éthique sur la politique énergétique du Québec. Les enjeux énergétiques se trouvaient, et se trouvent encore, au centre de l'actualité, de choix politiques et d'enjeux de société. Rappelons la publication du document « Maîtriser notre avenir énergétique » de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (février 2014), mais aussi les mobilisations citoyennes concernant le projet de port pétrolier à Cacouna qui affecterait négativement l'environnement du fleuve St-Laurent et ses emblématiques bélugas, ou encore la sécurité des populations situées sur le tracé du pipeline d'Enbridge, chacun ayant en mémoire la catastrophe ferroviaire de Lac Mégantic en 2013 tuant 47 personnes.

C'est dans ce contexte que la Commission a amorcé sa réflexion. Un sous-comité a analysé de nombreux documents nationaux et internationaux, il a consulté des experts afin de prioriser les valeurs importantes pour définir un cadre éthique pour l'avenir énergétique du Québec. Les membres de la Commission se sont entendus pour affirmer la nécessité et l'urgence de la

¹ Les débats d'experts sur les différentes techniques de fracturation hydrolytique en sont l'illustration.

transition écologique en matière de choix d'énergies. Autrement dit, les enjeux de production, d'utilisation et de consommation d'énergie ne peuvent pas être réduits à des choix strictement économiques et de prospérité matérielle. Il importe de considérer les enjeux de façon plus globale qui tiennent compte de notre interdépendance avec l'environnement. Au point de vue économique, cela impliquerait de monétariser certains services écosystémiques.

Les membres de la Commission ont donc choisi, dans cette perspective, de réaffirmer plusieurs valeurs issues du cadre de la Loi sur le développement durable dont le Québec s'est doté en 2006. Certaines de ces valeurs sont particulièrement pertinentes pour éclairer les décideurs alors qu'ils ont à se prononcer sur les politiques énergétiques pour le Québec d'aujourd'hui, ce qui engage l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

La Commission, vu la complexité des enjeux d'une politique énergétique, vous propose une réflexion ayant trois dimensions éthiques : 1) les enjeux mondiaux actuels ; 2) le rapport des Québécois aux différentes formes d'énergie et leur utilisation ; 3) les valeurs porteuses d'avenir qui peuvent éclairer les choix politiques.

1. Les enjeux mondiaux actuels et leurs impacts sur les choix énergétiques

Nous savons qu'actuellement, tous les êtres humains de notre unique planète ainsi que les différents États font face à quatre défis majeurs bien documentés au plan scientifique² soit :

- les changements climatiques;
- l'accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres;
- l'augmentation de la population mondiale et des phénomènes de migration;
- l'érosion de la biodiversité.

1) Les changements climatiques entraîneront de plus en plus de perturbations et d'imprévisibilité avec des impacts multiples sur différents secteurs économiques, tels par exemple, l'agriculture et l'alimentation humaine. Ces perturbations induisent déjà des modifications des écosystèmes naturels et des transformations dans les dynamiques hydrologiques (variabilité des cours d'eau, acidification des océans, salinisation des nappes phréatiques, etc.). Les changements climatiques sont directement reliés à la production humaine de gaz à effet de serre (GES) et principalement à l'utilisation du pétrole et des autres carburants fossiles comme le charbon. D'ici 2050, faut-il le rappeler, le scénario du réchauffement climatique du GIEC prévoit une élévation de 2 à 4 degrés de la température moyenne à la surface de la Terre. Les pays industrialisés, où la consommation d'énergie par habitant est la plus élevée, ont une grande part de responsabilité, mais cet enjeu mondial est maintenant politiquement incontournable³.

2) L'écart grandissant entre les riches et les pauvres entraîne d'une part, la vulnérabilité et la précarité croissante de millions d'êtres humains et d'autre part, initie un mouvement de rétrécissement de la classe moyenne dans certains pays, qui constitue le moteur de la

² La référence scientifique au plan des changements climatiques est le GIEC dont le dernier rapport date de 2014. Pour l'écart entre riches et pauvres on se réfère aux travaux du PNUD, pour la perte de la biodiversité aux travaux du PNUE, pour l'accroissement de la population mondiale et ses impacts économiques aux travaux de la FAO et de la Banque mondiale.

³ La conférence sur les changements climatiques des Nations Unies (COP 21) à Paris en décembre 2015 vise un agenda de solutions pour la réduction et l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

consommation mondiale du système économique capitaliste. L'enjeu de la redistribution des richesses reste à l'ordre du jour et le principe de justice distributive dans la consommation et l'utilisation de l'énergie, dès lors, devrait constituer un fil directeur de la nouvelle politique énergétique.

3) L'augmentation de la population mondiale a également une incidence sur la consommation d'énergie globale et la distribution de l'énergie. Ce phénomène démographique est inégal entre pays du nord dont les populations sont plutôt vieillissantes et les pays du sud dont les populations jeunes se rassemblent dans les villes. Par ailleurs, le contexte international actuel avec des foyers récurrents de guerres induit de nouvelles migrations de populations, un phénomène qui ne peut que s'accroître. Les aspirations des pays du sud et les pays émergents doivent également être prises en compte. Leurs besoins en énergie, à ce titre, sont potentiellement plus importants que dans les pays du Nord dont le Québec. Ceci a un impact sur les choix d'exportation des ressources énergétiques.

4) Enfin, l'érosion de la biodiversité est largement documentée avec des impacts sur la résilience des écosystèmes et leur capacité d'adaptation, compte tenu de la vitesse des changements climatiques.

Ce sont là des choses connues, mais les énoncer nous permet de prioriser les problèmes à l'échelle de la planète et de les hiérarchiser pour le Québec, ainsi que de proposer certaines valeurs pour orienter les choix politiques en matière de production, d'utilisation et de consommation d'énergie.

À la lumière de ces enjeux mondiaux, il nous apparaît que toute projection à court et moyen terme doit tenir compte de la multiplication des perturbations de tout ordre - des changements climatiques aux enjeux politiques. Par exemple, le cours du prix du pétrole qui, selon les experts, ne devait pas baisser, a chuté fin 2014 pour des raisons complexes de géopolitique. L'énergie reste une condition de l'autonomie politique et économique de chaque pays dans le contexte de la mondialisation.

Aussi, dans ce mouvement généralisé de *l'accentuation des perturbations* qui caractérise le début du XXI^e siècle, nous estimons que les choix en matière de politique énergétique devraient intégrer d'une part, un *principe de diversité* des stratégies énergétiques pour diminuer les impacts des perturbations et accroître les capacités adaptatives. D'autre part, un *principe de technologies ouvertes*⁴ permettrait une flexibilité des systèmes techniques dans la durée et une adaptabilité des innovations au niveau local face aux perturbations ainsi qu'une capacité de développer des synergies avec les besoins sociaux et environnementaux. Ce dernier point est particulièrement important pour les régions éloignées du Québec qui ne sont pas nécessairement incluses dans certains grands systèmes fermés de distribution d'énergie (par exemple le gaz naturel).

⁴ Le *principe de technologies ouvertes* est une approche scientifique connue des ingénieurs particulièrement des spécialistes en hydrologie, qui réfléchissent et construisent de nouveaux systèmes techniques moins complexes, plus adaptables en fonction des contextes et du temps et qui peut utiliser plusieurs approches technologiques complémentaires.

2. Le rapport des Québécois aux différentes formes d'énergie et leur utilisation

La Commission estime que les Québécois entretiennent une relation ambivalente à l'énergie. Fiers, avec raison, du développement hydro-électrique et des capacités économiques ainsi générées, ils consomment allègrement cette énergie produite sur le territoire, acheminée par d'immenses réseaux, mais qui reste encore bon marché. Considérée pour la plupart des Québécois comme une énergie propre⁵ en termes d'émissions de CO₂ si on la compare au pétrole et au charbon, cette abondance relative de l'énergie hydro-électrique permet d'éviter d'examiner sérieusement la consommation d'énergie individuelle et collective et leurs impacts.

Or les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'intensité énergétique au Québec est supérieure à celle du reste du Canada et presque deux fois plus grande que celle des pays au climat équivalent comme la Suède ou la Norvège (p78, Rapport « Maîtriser notre avenir énergétique »). Si on peut nuancer ces chiffres par le fait que le Québec possède une industrie énergivore (les alumineries), il reste qu'il y a place à l'amélioration en termes d'efficacité et de réduction de la consommation, comme l'explique pudiquement le Rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

Le secteur des transports routiers en particulier consomme une part importante de l'énergie utilisée au Québec, et représente la plus importante source de gaz à effet de serre. Il utilise 28% plus d'énergie qu'en 1990 (alors que la population du Québec n'a augmenté que de 13% durant la même période), car les véhicules sont plus nombreux et parcourent chacun plus de kilomètres par année. Or cette énergie qui vient du pétrole importé mais raffiné au Québec, coûte très cher et produit le plus de GES. Un des enjeux de l'exploration et l'exploitation du pétrole dans l'Est du Québec (Anticosti et Gaspésie) est d'ailleurs de répondre à cette consommation liée au transport routier et d'assurer une autonomie pétrolière au Québec. Cependant, le fait que l'automobile soit responsable principalement des émissions de GES, fait dire à plusieurs, que ce modèle du transport individuel et par camion doit être revu, que d'autres modèles alternatifs et des innovations technologiques doivent être soutenus compte tenu des impacts directs sur les changements climatiques.

Ajoutons qu'investir dans l'extraction pétrolière, c'est aussi développer des réseaux et des infrastructures ayant des coûts financiers et des impacts environnementaux. Le risque zéro⁶ en matière technologique n'existe pas, et les dommages environnementaux bien documentés à travers le monde ne peuvent pas être minimisés⁷. Il s'agit donc d'un choix de société et non simplement d'un calcul économique, et le respect des principes de la démocratie implique la consultation des citoyens québécois. Les débats intenses ayant lieu à Gaspé concernant tant l'exploration que l'exploitation pétrolière montrent bien la nécessité et l'urgence d'une

⁵ Certains considèrent que l'hydro-électricité induit des impacts majeurs puisqu'elle nécessite l'inondation de vastes territoires, la destruction d'écosystèmes, et l'engloutissement d'un passé historique et culturel, sans compter les déplacements de populations humaines. Le barrage des Trois Gorges en Chine, terminé en 2009, a déplacé 1,3 millions de personnes.

⁶ Ulrich Beck dans *La société du risque*, (Paris, Aubier, 2001) explique que la production sociale des richesses est maintenant indissociable de la production sociale des risques.

⁷ Les déversements de pétrole de plus de 100 000 tonnes sont récurrents de Amoco Cadiz en 1978 à la plateforme Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique en 2010.

clarification de l'évaluation environnementale et des conditions d'encadrement de ce genre d'exploitation si ce choix de l'exploitation pétrolière est assumé politiquement.

Bref, pour les membres de la Commission, les enjeux énergétiques sont aussi l'occasion de prises de conscience individuelle et collective sur notre consommation énergétique comme citoyens, ainsi que sur les moyens de la production énergétique en termes d'émissions de GES et de durabilité. Ces moyens ne sont pas neutres au regard des enjeux mondiaux, en particulier des changements climatiques et de l'accroissement des perturbations.

Bien vivre, certes, mais de façon durable pour les générations à venir, et transmettre de façon équitable un patrimoine culturel et environnemental résilient ; ce sont là aussi les termes du débat de société.

3. Des valeurs porteuses d'avenir pour éclairer les choix politiques.

Dans cette perspective qui élargit la décision politique à des considérations qui vont au-delà du calcul économique à court terme, la Commission réaffirme l'importance de plusieurs valeurs incontournables énoncées dans la Loi sur le développement durable de 2006. Ces valeurs ici rappelées, doivent prendre sens pour orienter la future politique énergétique du Québec et éclairer les décisions politiques. La décision et la responsabilité politique en matière de choix énergétiques se démarquent de la gestion administrative, en ce qu'elle oriente et dessine les choix actuels et une vision du futur de la société.

Plusieurs valeurs de la Loi sur le développement durable permettent de promouvoir la *transition écologique* en matière de politique énergétique pour le Québec. Elles sont ici énoncées telles qu'elles apparaissent dans la Loi et ont été regroupées par thème de manière à constituer une *cohérence* dans les visées politiques.

1. La prospérité et l'efficacité économiques mises en relation avec le principe d'interdépendance avec l'environnement :

d) *«efficacité économique»*: l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

p) *«internalisation des coûts»*: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

n) *«production et consommation responsables»*: des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

2. Affirmer la responsabilité politique de l'État dans un contexte d'accentuation des perturbations.

i) *«prévention»*: en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) *«précaution»*: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

h) *«partenariat et coopération intergouvernementale»*: les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

g) *«subsidiarité»*: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

3. Promouvoir la qualité de vie pour tous et la participation démocratique.

a) *«santé et qualité de vie»*: les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

b) *«équité et solidarité sociales»*: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

e) *«participation et engagement»*: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) *«accès au savoir»*: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

4. Respecter les limites environnementales pour assurer la durabilité sur le long terme.

l) *«préservation de la biodiversité»*: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

m) *«respect de la capacité de support des écosystèmes»*: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

c) *«protection de l'environnement»*: pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

✓ Considérant le rôle central de l'énergie, les choix que la société québécoise aura à faire, par la voie de ses décideurs, auront des impacts non seulement dans toutes les sphères de la société, mais également sur l'environnement. Ils mettront aussi en tensions des enjeux divergents, considérés comme absolus par les acteurs qui les défendent.

✗ Malheureusement, nous constatons que les tentatives de concilier ces enjeux se réduisent encore trop souvent à une opposition grossière entre économie et environnement, alors que ces deux composantes, comme toutes les autres dimensions du développement durable, sont interdépendantes.

Ainsi que le soulignait le Conseil de la science et de la technologie lors de la consultation sur le projet de développement durable du Québec en 2005, la croissance économique est tout à fait compatible avec les principes de développement durable, la recherche et l'innovation étant nécessaires à la réconciliation des objectifs qu'il poursuit. Le récent rapport de l'Agence Internationale de l'énergie (IEA) du 13 mars 2015, note que pour la première fois en 2014, les émissions mondiales de CO2 ont stagné alors que le produit intérieur brut mondial a augmenté de 3%. Cette pause dans les émissions n'est donc pas le résultat d'une récession économique mais des efforts engagés par certains pays, en particulier la Chine qui a réduit sa consommation de charbon et s'est engagée dans les énergies vertes. Dans cette perspective, loin d'être un frein au progrès économique, les contraintes environnementales, en nous obligeant à repenser notre relation et notre interdépendance à l'environnement, peuvent s'avérer un réel stimulant et devenir sources d'innovation.

✗ Aux yeux de la Commission, le développement durable permet d'associer les préoccupations écologiques aux nécessités économiques en permettant des progrès sociaux viables. En outre, il offre un modèle de développement adapté qui, dans un contexte d'accentuation des perturbations, permettrait d'assurer une transition écologique aujourd'hui nécessaire.

✗ C'est pourquoi, dans le cadre de la consultation entreprise par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, nous tenons à vous rappeler l'importance des valeurs que le Québec s'est donné à lui-même en 2006 dans la Loi sur le développement durable, et souhaitons que ces valeurs soient mises en œuvre très concrètement au sein de la prochaine politique énergétique du Québec.

Au nom des membres de la Commission et en mon nom personnel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

La présidente de la Commission,

Edith Deleury

Copie conforme : Monsieur Philippe Couillard, Premier Ministre
Monsieur David Heurtel, Ministre du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Monsieur Bernard Drainville, Député de Marie-Victorin
Monsieur Gérard Deltel, Député de Chauveau
Madame Françoise David, Députée de Gouin



**Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

